Nations Unies

S/PV.7632



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7632e séance

Vendredi 26 février 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l’évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2016/141)

16-05212 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2016/141)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/183, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, l'Ukraine, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/141, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2267 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais simplement me réjouir de l'honneur et du privilège qui ont été faits à ma délégation de présenter la résolution 2267 (2016) sur la Guinée-Bissau que nous venons d'adopter à l'unanimité. Au nom de l'ensemble de la délégation sénégalaise, je voudrais remercier tous les membres du Conseil et leur exprimer la gratitude du Sénégal pour leur coopération et leur contribution constructive au cours des négociations qui ont mené à cette résolution. Je voudrais réserver une mention spéciale à nos experts, qui ont fait preuve d'un esprit de consensus et de dépassement pendant tout le cours des négociations.

Dans ses grandes lignes, la résolution prend note du rapport du Secrétaire général sur la Guinée-Bissau (S/2016/141) daté du 12 février 2016, exprime son plein soutien au Représentant spécial du Secrétaire général et décide de prolonger le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinee-Bissau jusqu'au 28 février 2017.

Plus spécifiquement, le Conseil a exprimé à nouveau sa préoccupation face aux tensions politiques et institutionnelles entre le Président de la République, le Premier Ministre, l'Assemblée nationale populaire et les leaders des politiques qui ralentissent considérablement l'évolution des reformes en cours. C'est dans ce cadre, que l'accent a été mis en particulier sur l'impératif du respect des principes démocratiques, de la séparation des pouvoirs, de l'état de droit, de l'importance de la réconciliation nationale, d'un dialogue inclusif, de la bonne gouvernance, de la justice et de la lutte contre l'impunité.

Le Conseil a également salué, dans la résolution, la non-interférence des forces de défense et de sécurité dans le jeu politique, ainsi que le comportement pacifique de la population bissau-guinéenne. Le Conseil s'est également félicité des actions menées par le Président de la République du Sénégal et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Président de la République de Guinée, Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, et de l'Envoyé spécial du Président du Nigéria et de tous les interlocuteurs pour la recherche de solution pacifique en Guinée-Bissau. Le Conseil s'est également félicité des efforts de la CEDEAO pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable, notamment à travers les activités de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB).

Aussi, le Conseil a lancé aux partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux un appel, que je réitère ici, à apporter un soutien financier à la CEDEAO pour le renouvellement du mandat de l'ECOMIB, mais

aussi et surtout pour son financement. Je voudrais lancer un appel solennel au Conseil de Sécurité, aux partenaires bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux à rester mobiliser pour soutenir et assister la Guinée-Bissau à ce moment crucial se son histoire, pour l'intérêt premier des populations civiles.

La séance est levée à 10 h 10.